



Agression suivi d'un accident de voiture

Par **gaara59**, le **15/01/2008 à 19:22**

Bonjour à tous, mon problème est assez complexe, et donc je vais essayer d'être le plus précis possible.

Le 31/12/07 donc soir du nouvel an, je suis parti avec des amis dans une soirée organisée dans une salle des fêtes d'un village (solzoirs (nord,59)) Tout ce passa très bien, jusqu'au moment où je me suis réveillé à l'hôpital, aux urgences avec un œdème cérébral, une côte cassée côté droit la 5ème devant et derrière, ainsi que 2 côtes déplacées (3ème et 4ème) perforant mon poumon (d'où œdème pulmonaire avec de l'air qui se balladait dans le corps) fracture du cotyle (au niveau de la hanche) déchirure des nerfs du bassin, main gauche ayant plusieurs fractures... Bref comme vous pouvez le constater pas mal de dégâts! Les urgentistes ont dit à mes parents que j'avais pris le volant avec 2g40 dans le sang!!! ce qui à mon réveil était absurde puisqu'il avait été prévu que je dorme ainsi que mes amis sur place, j'avais tout prévu pour ça! dans les jours qui suivirent, j'ai contacté mes amis, qui m'ont expliqué que j'avais été tabassé par 5 personnes à cette soirée, que suite à ça j'ai été fort destabilisé et que je voulais partir à tout prix! ils ont tous constaté que j'avais une plaie au front avant de partir (la même qu'à l'hôpital donc non causée par l'accident puisque j'avais des airbags), mais ils m'ont laissé partir. 3km plus loin, je suis rentré dans un mur (resté intact aucun dommage à un tiers) sans doute que j'ai perdu connaissance je sais pas. A l'hôpital il a été déterminé après plusieurs scanners que le cotyle et le bassin ainsi que les côtes ont été dues à l'agression, si je n'étais pas parti mon œdème cérébral m'aurait tué (mon accident a permis ma prise en charge "rapide") arrivé aux urgences les policiers m'ont mis debout pour me faire uriner (l'urgentiste était furieux) deux de mes agresseurs ont été reconnus (cas sociaux avec éducateurs)

Mon problème c'est qu'à l'heure actuelle je vais être jugé pour l'alcoolémie au volant, alors que je ne voulais sans doute que m'éloigner de mes agresseurs (le problème est que je ne me souviens ni de l'agression ni de l'accident. c'est très frustrant!) tout ce que j'ai c'est des témoignages. Etant donné que mon agression a causé mon accident (sinon je serais resté sur place dormir, jamais je n'aurais pris le volant) et que par chance aucun dommage a été causé par un tiers, pourrais-je bénéficier d'un non lieu ou autre? si oui comment

faire? A ce jours je n'avais encor jamais comis d'infraction routière. Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **16/01/2008** à **10:36**

Bonjour, rnrnLes circonstances dans lesquelles vous avez pris le volant permettent sans doute d'expliquer l'infraction.rnrnToutefois, ette explication risque de ne pas suffire pour une relaxe, à moins de plaider l'état de nécessité. rnrnMais cette notion est appréciée restrictivement par les tribunaux. rnrnPréparez bien votre dossier avec des attestations de témoins pour ce qui est des violences subies. rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRY